

La chronique d'Hubert Reeves

La Charte de Syracuse

Hubert Reeves
17/05/2009 11h46

le journal
montréal



Les ministres de l'Environnement du G8, ainsi que ceux d'Afrique du Sud, d'Australie, du Brésil, de la Chine, de l'Égypte, de l'Inde, du Mexique, de la République de Corée et d'autres personnalités représentant l'Union européenne ont adopté la Charte de Syracuse.

Cette charte reconnaît l'importance de la question de la biodiversité comme étant une partie essentielle des discussions du G8 et d'un objectif pour 2010.

La Charte est [publiée en langue anglaise](#) et chacun peut en prendre connaissance.

Cette Charte atteste de la prise de conscience du rôle décisif de la biodiversité et de ses services rendus à la communauté du vivant dont, il faut sans cesse le rappeler, l'humanité fait partie et dépend.

Elle exprime, et c'est légitime («Qu'allons-nous manger ce soir?», demande Woody Allen), l'inquiétude grandissante quant aux conséquences futures de la perte de biodiversité sur la sécurité alimentaire, les ressources en eau potable et le développement économique mondial.

Il n'y a qu'à penser à l'effondrement des pêcheries quand tant d'humains se nourrissent de poissons, pour être effrayé par la pénurie des ressources halieutiques.

Elle pointe clairement que les efforts pour réduire de manière significative la perte de biodiversité biologique nécessiteront des ressources financières et techniques supplémentaires pour les pays en développement.

LIMITATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Mais elle indique non moins clairement que des investissements dans la biodiversité sont adéquats pour surmonter la crise économique, pour la création d'emplois et pour générer des bénéfices économiques à long terme.

Au-delà des craintes exprimées, figure la liste des mesures décidées. Et j'ai retenu celles-ci que je commente:

Lutte contre le déboisement illégal et soutien à la gestion durable des forêts, pour aider les hommes à garder des moyens de survivre et d'utiliser de manière durable la biodiversité, en améliorant la technique de séquestration du dioxyde de carbone. Car ce péril de la perte de biodiversité s'ajoute à celui des émissions de gaz à effet de serre produites par les activités humaines utilisatrices d'énergie fossile. Les deux périls conjuguent leurs effets et sont à traiter simultanément.

Développement de démarches visant à la limitation du changement climatique, telles que la «réduction des émissions venant de la déforestation et de la dégradation des forêts» et à la promotion de la conservation de la biodiversité, la gestion durable des forêts, et l'amélioration des réserves de carbone stockées par les forêts.

Renforcement de l'utilisation de l'économie comme outil pour atteindre les objectifs fixés par les politiques en matière de biodiversité.

INTÉGRER LA BIODIVERSITÉ DANS LES POLITIQUES

L'objectif d'une reprise économique mondiale «verte» contribuerait à la réduction de la pauvreté dans le monde. Rien ne peut se faire dans ce sens sans implication de la société civile et des entreprises industrielles.

Rien ne peut perdurer sans, préalablement, la coopération entre pays du monde, entre organisations internationales, instituts de recherche et organisations non gouvernementales compétentes pour assurer une meilleure surveillance de la biodiversité partout dans le monde. Et cela aussi est acté ainsi que la nécessité de recherche à tous les niveaux, sur la biodiversité, en prenant en compte les différentes capacités des pays.

Malgré la réalité des efforts et des engagements déjà pris pour l'objectif 2010, les facteurs directs et indirects entraînant la perte de la biodiversité, aggravés par le changement climatique, sont toujours à l'oeuvre. Il faut intégrer la biodiversité dans toutes les politiques.